Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 035-213502941-20260701-D077_2026-DE

L'an deux mille vingt-six, le premier juillet, à 19 heures, le Conseil municipal de la commune, composé de 19 membres en exercice et dûment convoqué le vingt-cinq juin, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Françoise BOUSSEKEY, Maire.

Membres présents : BOUSSEKEY Françoise, HEDAN Yves, CHEVREL-DURAND Nicole, PINARD-JOUBAUD Sandrine, BEASSE Valentin, RACAPE Jean-Paul, BLAIRET Guylaine, MATHURIN Loïc, PHILIPPE Mathieu, SEBILLET DUBRULLE Marine, STRACK Denis, LE MAUFF Régine.

Membres excusés : CASSOU DIT MAISONNAVE Joël, LE GOUVELLO DE LA PORTE Yvan, ROLLO Gwendoline (procuration à CHEVREL-DURAND Nicole), MEHA Roxanne, PEDRONO Anthony (procuration à SEBILLET DUBRULLE Marine), MARPAUD BRUNE Marine, CHARRIER-GARREAU Céline (procuration à STRACK Denis).

Secrétaire de séance : LE MAUFF Régine

Conseil municipal – Séance du 1er juillet 2026

Délibération n° 77 : Convention pour la mise en location d'un logement social communal sis rue Abbé Daniel

Vu le Code de la construction et de l'habitation ;

Vu le projet de convention à conclure avec l'État en vue de la mise en location du logement social communal situé rue de l'Abbé Daniel ;

Considérant que la mise en location de ce logement social nécessite la conclusion préalable d'une convention avec l'État, conformément à la réglementation en vigueur ;

Considérant que cette convention sera instruite et gérée dans le système d'information SIAP ;

Après débat, le Conseil municipal est invité à délibérer pour ;

- Approuver le conventionnement à conclure avec l'État pour la mise en location du logement social communal ;
- Autoriser madame le Maire à signer la convention ;
- Autoriser madame le Maire à signer tout document, accomplir toutes les formalités et entreprendre toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Bordereau adopté à l'unanimité (15 voix)

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Suivent les signatures
- POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME -
Le 03/07/2026
Le Maire,
Françoise BOUSSEKEY

La secrétaire de séance,
Régine LE MAUFF

MAIRIE DE STE-MARIE ILLE-ET-VILAINE